

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 26 ET 27 MAI 2025**Point 4 de l'ordre du jour****Crédit d'investissement pour l'assainissement
et l'adaptation du réseau d'eau potable du secteur « Le Ferrage »****1. Introduction**

Conformément aux exigences de la Loi fédérale du 24 janvier 1991 sur la protection des eaux (LEaux) et du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), les eaux polluées, appelées eaux usées (EU), doivent être traitées et les eaux non polluées, dénommées eaux claires (EC), doivent être évacuées par infiltration. Si les conditions locales ne permettent pas l'infiltration, ces eaux peuvent être déversées dans des eaux superficielles à l'aide de mesures de rétention.

Les constructions situées dans le secteur « Le Ferrage » ainsi que plusieurs parcelles du quartier de Jéricho, secteur teinté ci-après en orange, font partie du périmètre des égouts publics et sont donc concernées par les dispositions précitées. La demande de crédit qui vous est soumise concerne les travaux à réaliser pour assainir le secteur précité, conformément aux lois et normes en vigueur. Les travaux d'infrastructures, dans les futurs quartiers privés, seront pris en charge par les propriétaires concernés.



Figure 1 : secteur concerné par le présent crédit

2. Contexte du projet

Le PGEE prévoit une mise en séparatif de l'ensemble du territoire bullois. Un rapport de mise en œuvre a été établi afin de définir la rentabilité des mesures du PGEE en fonction de la quantité d'eaux pluviales retirées du réseau d'eaux mélangées lors de la réalisation d'une mesure du PGEE.

Pour le bassin versant de l'Association intercommunale de la Sionge (AIS), les mesures prioritaires se situent sur les bassins versants aux abords de la route de Riaz et de la rue de Vevey, dont les travaux sont en cours. Ceux-ci, ainsi que ceux déjà planifiés, permettront de raccorder un grand volume d'eaux claires du bassin de l'AIS directement à l'Ondine, d'ici 2030.

Les travaux relatifs au présent message, prévus dès l'automne 2025 dans le secteur « Le Ferrage », permettront à très court terme non seulement de séparer les EU des EC du secteur représenté à la figure 1, mais aussi de raccorder directement à l'Ondine un bassin versant d'une surface de 64'000 m². Ce bassin versant représente un volume important d'eaux claires, d'au moins 31'500 m³/an, qui est actuellement acheminé vers la station d'épuration (STEP) de Vuippens, et qui pourra, par la mise en œuvre de ces travaux, être déversé directement dans le milieu naturel.

Il est à noter qu'à ce jour les eaux mixtes, soit les EC mélangées aux EU, s'évacuent via un collecteur unitaire raccordé dans le réseau EU communal situé dans le chemin du Stand. La capacité de ce tuyau est déjà grandement dépassée et nécessite ainsi la mise en séparatif du réseau.

D'autre part, des projets d'envergure vont se développer en amont dans le quartier de Jéricho, ainsi que sur la parcelle du PAD « Le Ferrage II ». L'arrivée de ces projets nécessite le développement respectivement l'adaptation des réseaux, en particulier celui d'eau potable dont une importante conduite doit être déplacée, mais aussi le chauffage à distance (CAD) et, nouveauté sur le territoire bullois, le froid à distance (FAD). Les travaux précités nécessitent de réaliser des interventions en commun pour une synergie technique mais également financière.

Comme expliqué ci-avant, les travaux d'assainissement du secteur « Le Ferrage » permettront d'améliorer l'aspect environnemental et économique en évitant un traitement inutile des eaux claires à la STEP. Ils permettent également de supprimer une pompe existante pour les EU situées dans le chemin des Cerisiers.

3. Réfection des infrastructures d'épuration

3.1 Description des travaux

Le réseau d'assainissement d'eaux claires (EC) et d'eaux usées (EU) sera réalisé, conformément aux objectifs du PGEE, en système séparatif tel qu'il ressort du projet d'assainissement. Selon une pratique constante du Conseil communal, les frais de séparation des eaux des bâtiments privés seront pris en charge par le crédit d'investissement, pour leur part située sous le domaine public.

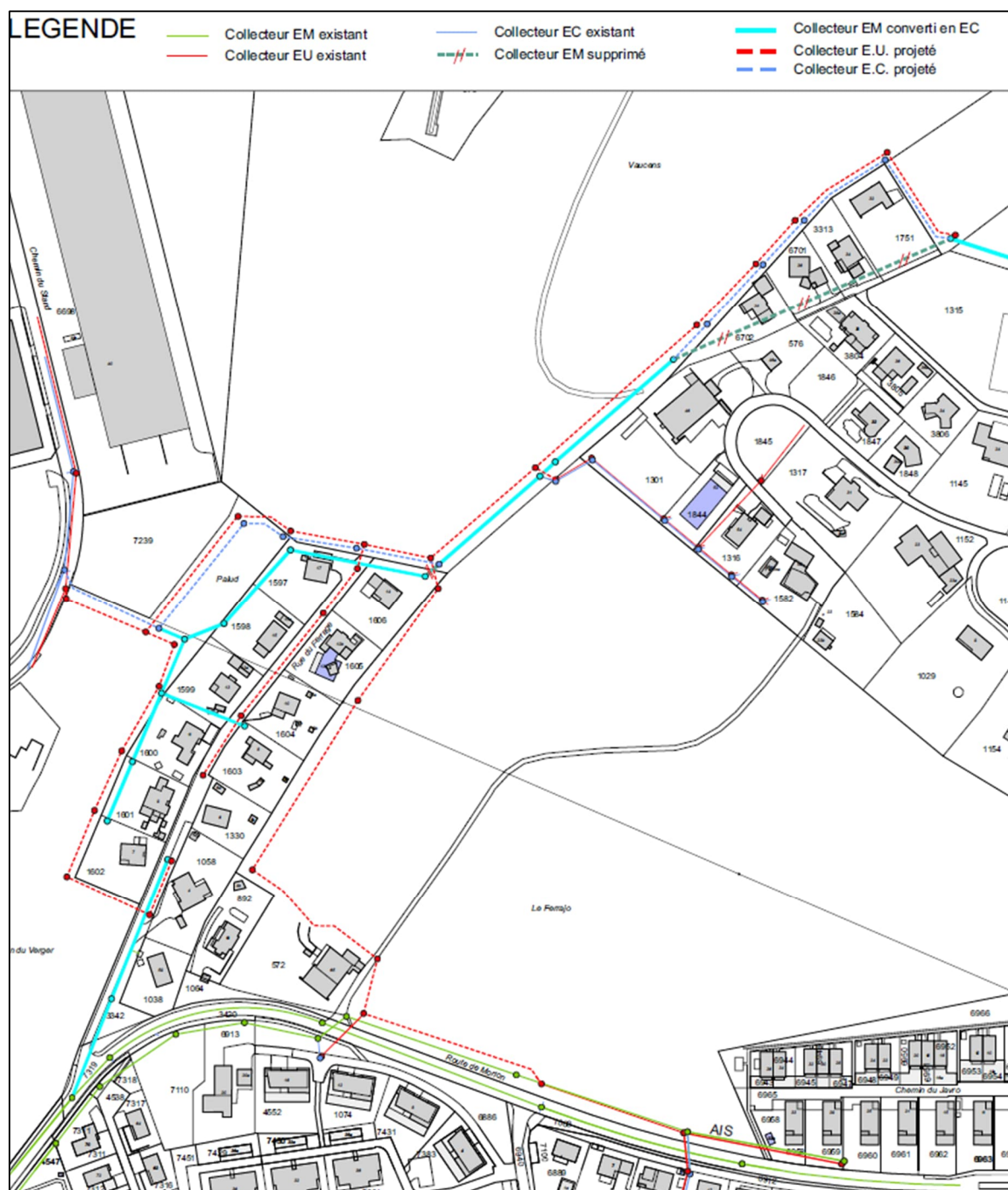


Figure 2 : Projet des collecteurs communaux à charge de la Ville de Bulle

A noter que le PGEE prévoyait de conserver les collecteurs d'eaux mixtes et de les convertir en collecteurs EC. Toutefois, ceci n'est pas entièrement envisageable dans le cas présent car les contrôles des collecteurs existants ont démontré un état de vétusté trop avancé. Par conséquent, la quasi-totalité des collecteurs existants doit être remplacée.

Les travaux représentent un total de plus de 2'000 mètres de collecteurs EC et EU avec des diamètres variant de 160 mm à 630 mm.

Les profondeurs de réalisation en raison de la topographie vont de 1 m à 8 m, nécessitant des mesures de soutènement de fouilles importantes.

3.2 Coûts des travaux

L'estimation des coûts est la suivante :

Travaux préparatoires	Fr.	278'039.00
Canalisations des eaux usées et claires	Fr.	1'642'326.00
Raccordements privés	Fr.	81'927.00
Honoraires	Fr.	221'000.00
Divers et imprévus (10%)	Fr.	185'000.00
Total HT (TVA récupérée)	Fr.	<u>2'408'292.00</u>

4. Adaptation du réseau d'eau potable

4.1 Description des travaux

Les projets immobiliers qui vont se développer dans le secteur nécessitent le déplacement d'un tronçon de conduite double en fibrociment pour la distribution d'eau potable (diamètre 600 mm) depuis le réservoir de Vaucens et la vidange de celui-ci (diamètre 300 mm), sur environ 300 mètres.

Le remplacement de l'entier de la conduite de distribution sur environ 1 km est prévu à l'horizon 2040 dans le Plan des infrastructures d'eau potable (PIEP), en suivant le chemin de Vaucens pour relier le réservoir de Vaucens et la ceinture nord. Sachant que la durée de vie des conduites est de l'ordre de 60 à 80 ans, et au vu du montant à investir, il ne serait pas économique d'utiliser le tronçon déplacé uniquement sur une période transitoire. Aussi, la future liaison précitée utilisera la nouvelle conduite déplacée.

Par ailleurs, dans la rue du Ferrage touchée par les travaux liés à l'assainissement du secteur, la conduite de distribution d'un diamètre 100mm est en fonte ductile datant de 1981 sur un tronçon d'environ 100 mètres, et en fonte grise posée en 1966 sur une distance de 180 mètres. Au vu des matériaux utilisés et de leur âge, il est opportun de profiter des travaux de pose de collecteurs pour procéder au remplacement de la conduite d'eau potable.

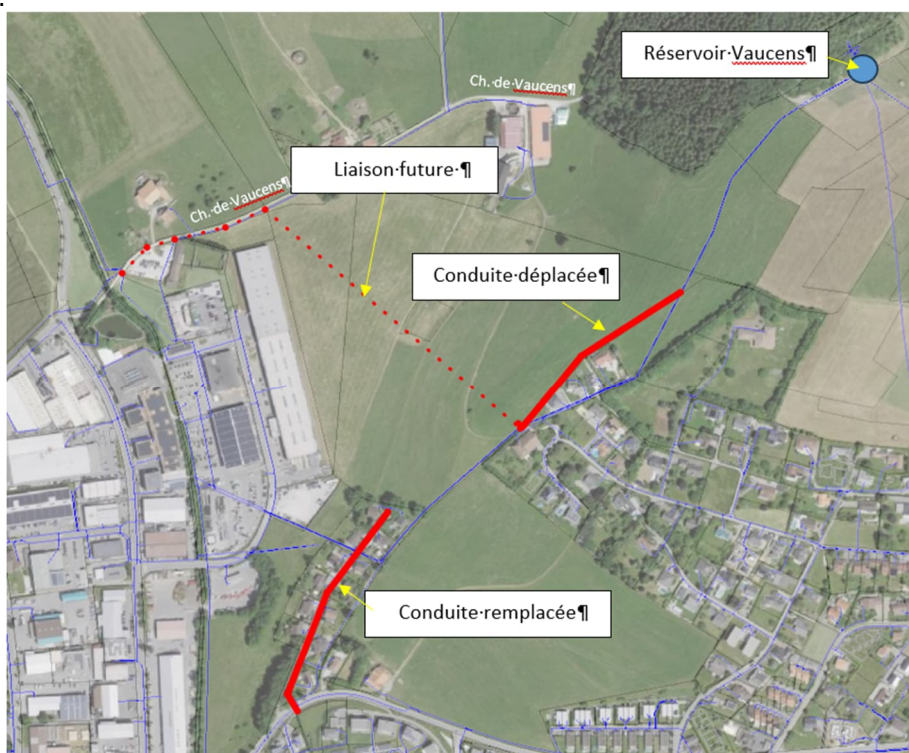


Figure 3 : Projet d'adaptation du réseau d'eau potable à charge de la Ville de Bulle

4.2 Coûts des travaux

L'estimation des coûts est la suivante :

Travaux génie civil	Fr.	455'000.00
Conduites eau potable	Fr.	673'000.00
Honoraires (10%)	Fr.	112'800.00
Divers et imprévus (10%)	Fr.	112'800.00
Total HT (TVA récupérée)	Fr.	<u>1'353'600.00</u>

5. Calendrier

Conformément à ce qui avait été annoncé par le Conseil communal au Conseil général de mars 2025, eu égard au développement rapide du secteur, le Conseil communal a validé le planning suivant :

Mise à l'enquête	mai 2025
Crédit au Conseil général	26 mai 2025
Appel d'offres entreprises	juin 2025
Travaux	octobre 2025

Ce calendrier est donné sous réserve des procédures encore à réaliser.

6. Crédits demandés

Réfection des infrastructures d'épuration HT (TVA récupérée)	Fr.	<u>2'408'292.00</u>
Crédit demandé, arrondi à	Fr.	<u>2'410'000.00</u>
Adaptation du réseau d'eau potable HT (TVA récupérée)	Fr.	<u>1'353'600.00</u>
Crédit demandé, arrondi à	Fr.	<u>1'355'000.00</u>

Le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 2'410'000.00 pour l'assainissement, ainsi qu'un crédit de Fr. 1'355'000.00 pour l'adaptation du réseau d'eau potable du secteur « Le Ferrage ».

<u>Financement :</u>	Par emprunt de Fr. 3'765'000.00 auprès d'un organisme financier
<u>Amortissement :</u>	1.25 % par année, dès 2027
<u>Intérêts :</u>	2% par année (taux indicatif)
<u>Clause d'indexation :</u>	Selon l'art. 29 de la loi sur les finances communales (LFCo), le montant du crédit sera indexé sur l'indice des prix de la construction publié par l'Office fédéral de la statistique (OFS), Espace Mittelland

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Le Secrétaire général

Jacques Morand

Raoul Girard